

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est l'**Ecole Saint-Joseph** ayant son siège à Presles, rue des Prés Burniaux 1.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES, rue des Prés Burniaux n°1** et cadastré section **B n° 142n2**.

Le projet consiste en la **pose d'une enseigne extérieure** et présente les caractéristiques suivantes :

- lettrage lumineux en relief de teinte rouge, installé sur le volume secondaire (largeur 4,15m x hauteur 3,54m) ;
- **dérogation au Plan de secteur (zone d'espaces verts)**. .....

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

- les **jours ouvrables de 9h00 à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi);  
à l'exception du 04/12 (Administration communale fermée)
- les mercredi 28/11/2018, 05/12/2018 jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Golinveau, téléphone : 071/260.668 - mail : urbanisme@aiseau-presles.be.

**L'enquête publique est ouverte le 27/11/2018 et clôturée le 11/12/2018.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies ;
- par télécopie au numéro : 071/260.679 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be;
- remises à M. Golinveau dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU-2018/044

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. Golinveau ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service CVL (voir ci-dessus), le 11/12/2018, à 10h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. Golinveau dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

Roselies, le 20 novembre 2018

Par ordre,

La Directrice générale f.f.,  
(s) S. DUVIVIER

Le Bourgmestre,  
(s) J. FERSINI

---

Date d'affichage : 22/11/2018 – Période de réclamations et observations : 27/11/2018 au 11/12/2018